

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1852.

Budget des dépenses de la Chambre des Représentants , pour l'exercice de 1853.

Rapport fait, au nom de la commission de comptabilité (¹), par M. MOREAU.

MESSIEURS,

La commission de comptabilité a procédé, aux termes de l'art. 83 de votre règlement, à la vérification et à l'apurement du compte de l'exercice de 1850 et m'a chargé de soumettre à votre approbation le budget de la Chambre de 1853.

C'est après avoir examiné les pièces justificatives jointes à l'appui de l'état récapitulatif des dépenses, et constaté que celles-ci avaient été faites avec régularité, qu'elle a revêtu de son approbation le compte précité dont le règlement a donné le résultat suivant :

Le crédit alloué pour les dépenses de cet exercice était de . fr.	464,000 00
Les dépenses qui ont été effectuées s'élèvent à	448,199 93
L'excédant de crédit qu'il y a lieu d'annuler est donc de	15,800 07

Passant ensuite à la confection du budget, votre commission a, sur la proposition de MM. les questeurs, fixé provisoirement le crédit nécessaire pour la Chambre des Représentants, pendant l'exercice de 1853, à la somme de 464,000 francs.

Le tableau ci-annexé, divisé en 18 lettres, indique les allocations qui ont été portées au budget de 1852 et celles qui sont demandées pour 1853 pour faire face aux différents services.

(¹) La commission, présidée par M. DELFOSSE, est composée de MM. E. VANDEN PEEREBOOM, RODENBACH, DE RENESSE, JACQUES, MOREAU et DE MAN D'ATTENRODE.

Vous remarquerez Messieurs, que les chiffres qui figurent dans ces deux budgets sont en général les mêmes; seulement le crédit extraordinaire de 3,500 francs alloué en 1852 pour ventilation de la salle des séances a disparu du budget de 1853 et celui qui est relatif à l'indemnité des membres de la Chambre a été augmenté de 39,000 francs, parce qu'il est probable que la session de 1853 aura une durée plus longue que celle de cette année, et qu'en conséquence, l'indemnité a été calculée pour 92 membres pendant huit mois au lieu de sept mois.

La commission de comptabilité a donc l'honneur de vous proposer de voter une somme de 461,000 francs pour subvenir aux dépenses de la Chambre de l'exercice de 1853, crédit qui fera partie, tel que vous l'aurez adopté, du budget des dotations.

Le Rapporteur,

MOREAU.

Le Président,

N.-J.-A. DELFOSSE.

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1853.

N° D'ORDRE.	NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDITS ALLOUÉS POUR 1852.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1853.	
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Ordinaires.	Extraordinaires.
1	Indemnité des Représentants.	278,000	»	317,000	»
2	Traitement du greffier.	5,000	»	5,000	»
3	Id. du commis-greffier.	2,500	»	2,500	»
4	Id. du commis au greffe.	1,800	»	1,800	»
5	Id. du bibliothécaire.	5,000	»	5,000	»
6	Id. du commis à la bibliothèque et aux archives.	2,000	»	2,000	»
7	Id. des sténographes.	22,000	»	22,000	»
8	Id. du chef-huissier.	1,700	»	1,700	»
9	Id. du 1 ^{er} huissier de salle.	1,450	»	1,450	»
10	Id. du 2 ^e id.	1,400	»	1,400	»
11	Id. de 9 messagers dont un expéditionnaire.	10,800	»	10,800	»
12	Id. de la concierge.	1,050	»	1,050	»
13	Salaire des gens de peine.	5,700	»	5,700	»
14	Achat de livres et documents utiles aux travaux de la Chambre.	5,000	»	5,000	»
15	Impressions des documents relatifs aux anciennes assemblées législatives du pays.	3,000	»	3,000	»
16	Impressions pour le service de la Chambre.	40,000	»	40,000	»
17	Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameublement, entretien des bâtiments, reliures, menues dépenses.	39,600	»	39,600	»
18	Ventilation de la salle des séances.	»	3,500		
		422,000	3,500	461,000	»
		425,500		461,000	